

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Date de la convocation: 08/07/2020

Membres en
exercice :

*L'an deux mille vingt et le seize juillet l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 13

Votants: 14

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne
COLLINOT

Excusés : Emilie KONNERT

TRAVAUX DE VOIRIE 2020 - (D 2020 056)

Considérant les besoins de travaux de voirie sur la commune,
Considérant le devis de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan établi
comme suit :

Hameau de la Place :

- Rue de l'Abreuvoir pour le balayage et le nettoyage, pose de grave émulsion, l'application d'un enduit bi-couche et la mise à niveau d'un regard.
- Chemin rural n°60 + rue de Preslis pour la pose de grave émulsion, l'application d'un enduit bi-couche et la mise à niveau de deux bouches à clé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de la Communauté de Communes pour un montant total de 21 410.12 €
- CONFIE la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCAVM.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage délégué "Travaux de voirie et de signalisation routière" 2020.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire


Olivier MAGUET


RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2020 089-218900918-20200716-D_2020_056-DE